

Projet: 101147501- Citizens and EU Values

WP12. VOTE DES CITOYENS

D12.2 RAPPORT TRANSNATIONAL

Août 2026



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Cofinancé par l'Union européenne.
Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois ceux du ou des auteurs uniquement
et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne
ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).
Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenues responsables.

Sommaire

1. Introduction.....	2
1.1 Objectif du présent rapport.....	2
1.2 L'exercice participatif.....	2
1.3 Participation.....	2
1.4 Portée et limites.....	3
1.5 Structure et accessibilité.....	3
2. Résultats nationaux.....	3
2.1 Participation et principaux résultats.....	3
2.2 Les cinq recommandations ayant obtenu le plus de votes dans chaque territoire.....	4
2.3 Ce qui distingue chaque territoire.....	4
3. Recommandations transnationales.....	5
Recommandation 1. Rendre les règles de tri simples, visuelles et cohérentes.....	6
Recommandation 2. Combler le déficit d'infrastructures de collecte.....	6
Recommandation 3. Étendre les filières de collecte spécialisées.....	7
Recommandation 4. Adapter les services aux types de logements et au territoire.....	8
Recommandation 5. Intégrer l'éducation environnementale dans les écoles et la formation des adultes.....	9
Recommandation 6. Remplacer les campagnes ponctuelles par une communication continue et multicanale.....	9
Recommandation 7. Donner aux citoyens un rôle permanent dans les décisions.....	10
Recommandation 8. Harmoniser les règles au-delà des frontières administratives.....	11
Recommandation 9. Combiner les incitations, les contrôles et la responsabilité publique.....	11
Recommandation 10. Promouvoir le réemploi et la prévention des déchets.....	12
4. Remarques conclusives.....	13

1. Introduction

1.1 Objectif du présent rapport

Le présent rapport transnational constitue le livrable 12.2 du projet Eco Champions. Il a pour objectif de présenter des recommandations transnationales en matière d'engagement citoyen dans la gestion des déchets, qui puissent être communiquées aux parties prenantes concernées aux niveaux local, national et européen. Conformément aux objectifs du Work Package 12, les recommandations visent à promouvoir la sensibilisation à l'environnement, à reconnaître et à encourager les pratiques durables, ainsi qu'à favoriser un sentiment de responsabilité et d'implication de la communauté face aux défis liés aux déchets.

Les recommandations sont fondées sur des données probantes. Six organisations partenaires ont mené le même exercice participatif sur leurs propres territoires, couvrant six territoires dans cinq pays, et chacune a présenté ses résultats nationaux. Ces résultats constituent la base factuelle du présent document. L'analyse détaillée de la campagne de vote a été soumise séparément en tant que livrable à part entière. Le présent rapport synthétise les résultats nationaux uniquement dans la mesure nécessaire pour étayer les recommandations et se concentre sur les actions à mettre en œuvre en réponse à ces résultats.

1.2 L'exercice participatif

L'exercice invitait les habitants à voter en ligne sur un ensemble de recommandations en matière de gestion des déchets et à décrire les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs pratiques quotidiennes. Le vote a été organisé au moyen de questionnaires en ligne, promus par chaque partenaire à travers ses propres réseaux, ses réseaux sociaux et ses campagnes auprès de la communauté. La structure du questionnaire était commune à tous les partenaires, tandis que sa promotion était adaptée à chaque contexte local.

En plus du vote, les participants ont répondu à des questions portant sur quatre thèmes : les habitudes de tri des déchets, les principaux défis auxquels ils sont confrontés, leur évaluation des services municipaux, ainsi que leurs besoins en matière de communication et de sensibilisation. La plupart des questionnaires comprenaient également des champs permettant de formuler des commentaires libres. Les observations présentées dans les sections nationales ci-dessous s'appuient sur ces commentaires.

1.3 Participation

Au total, **1067 citoyens** ont participé dans six territoires répartis sur cinq pays. La Belgique est représentée par deux partenaires, l'un couvrant Bruxelles et la Wallonie, et l'autre couvrant la Flandre. Le nombre de contributions par partenaire variait de 61 à 220 réponses.

Pays	Organisation partenaire	Participants
Belgique (Bruxelles-Wallonie)	Connect Brussels	220
Belgique (Flandre)	Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen	61
Grèce	Cohesion Network 2gether	203
Italie	CRHACK LAB Foligno 4D	175
Kosovo	The Balkan Forum	204
Espagne	Asociación La Bien Paga	204

Total 1,067

1.4 Portée et limites

Les résultats doivent être interprétés avec prudence. Les participants se sont auto-sélectionnés : ils ont choisi de répondre à une invitation ouverte en ligne. Les échantillons ne sont donc pas statistiquement représentatifs de la population générale, et les pourcentages exacts ne doivent pas être considérés comme des estimations représentatives de la population. Les questionnaires nationaux différaient également quant au niveau de détail des informations recueillies, de sorte que les chiffres ne sont pas toujours directement comparables entre les différents territoires.

Les territoires ont également présenté leurs résultats avec des niveaux de détail différents. Ce qui confère toute leur portée aux résultats est leur cohérence : six exercices indépendants, menés dans six contextes réglementaires et infrastructurels différents, ont fait ressortir un ensemble de priorités remarquablement similaire. Les résultats indiquent une orientation et un ordre de priorité plutôt qu'une ampleur précise.

1.5 Structure et accessibilité

La section 2 présente une synthèse des résultats nationaux, classés par ordre alphabétique, et indique les cinq recommandations ayant obtenu le plus de votes dans chaque territoire. La section 3 présente dix recommandations transnationales, élaborées à partir de la convergence des recommandations nationales, et constitue le cœur du présent rapport. La section 4 propose des remarques conclusives.

Le rapport applique tout au long du document les principes du langage clair : des phrases courtes, une idée principale par phrase, des titres cohérents et un vocabulaire défini. Chaque recommandation transnationale est introduite par un pictogramme, afin que son sujet puisse être identifié sans avoir à lire l'intégralité du texte. Chaque pictogramme est accompagné d'un texte alternatif, afin qu'il soit également accessible aux lecteurs utilisant un logiciel de lecture d'écran.

2. Résultats nationaux

Cette section présente les résultats nationaux sous une forme synthétique. L'analyse complète de la campagne de vote est disponible dans le livrable dédié. Les tableaux ci-dessous présentent les principaux résultats ainsi que les cinq recommandations ayant obtenu le plus de votes dans chaque territoire, suivis d'une courte note sur les éléments qui caractérisent chaque contexte national.

2.1 Participation et principaux résultats

Pays ou région	Participants	Tient souvent ou toujours	Obstacle le plus cité
Belgique (Bruxelles-Wallonie)	220	77.7%	Services municipaux insuffisants (38,2 %)
Belgique (Flandre)	61	100%	Autres (38.3%)
Grèce	203	56.6%	Services municipaux insuffisants (44.3%)
Italie	175	76.6%	Services municipaux insuffisants (33.7%)
Kosovo	204	Limité et irrégulier	Services municipaux insuffisants
Espagne	204	Bien établi	Règles de tri peu claires (55%)

2.2 Les cinq recommandations ayant obtenu le plus de votes dans chaque territoire

Pays ou région	Recommandations, par ordre de votes reçus
Belgique (Bruxelles–Wallonie)	Des équipes d'intervention rapide contre les dépôts sauvages (37,7 %). 2. Une meilleure coordination entre les 19 communes bruxelloises (35,5 %). 3. Davantage de points de collecte mobiles et locaux (33,2 %). 4. Une communication multilingue sur les règles de tri (31,4 %). 5. Une extension de la collecte des déchets alimentaires via le système des sacs orange (30,9 %).
Belgique (Flandre)	1. Des machines de consigne pour les bouteilles en plastique et les canettes, avec des récompenses numériques (75,4 %). 2. Des contrôles plus stricts et des amendes pour les dépôts sauvages (55,7 %). 3. Un système de tarification en fonction de la quantité de déchets produits, afin que ceux qui trient mieux paient moins (54,1 %). 4. Une coopération avec les supermarchés pour réduire les emballages non recyclables (47,5 %). 5. La promotion du réemploi par l'intermédiaire de centres municipaux de réemploi (32,8 %).
Grèce	1. Une éducation environnementale permanente dans les écoles (45,8 %). 2. Un système de tarification en fonction de la quantité de déchets produits (37,4 %). 3. La collecte obligatoire des déchets organiques dans toutes les communes (34,5 %). 4. Des incitations fiscales pour le compostage à domicile (32,5 %). 5. Des systèmes de collecte intelligents équipés de capteurs de niveau de remplissage (30,5 %).
Italie	1. Des règles de tri sur une seule page, rédigées dans un langage clair et accompagnées de guides visuels simples (43,4 %). 2. Des informations accessibles dans plusieurs langues et dans des formats faciles à lire (38,9 %). 3. Des ambassadeurs communautaires du recyclage (34,9 %). 4. La co-conception des règles locales de tri à travers des ateliers participatifs (34,3 %). 5. Des outils pratiques pour les ménages, tels que des petits bacs de cuisine et des ensembles de poubelles (26,9 %).
Kosovo	1. Le tri des déchets à la source au niveau national (56,9 %). 2. Des stations de recyclage dans les quartiers (50,5 %). 3. L'extension des services de collecte à toutes les zones rurales (41,2 %). 4. Une éducation environnementale dans les écoles (38,2 %). 5. La réduction des déchets organiques grâce au compostage, ainsi que des incitations financières au recyclage (37,7 % chacune, à égalité).
Espagne	1. Des filières de collecte séparée pour les textiles, les huiles de cuisson et les piles (61,8 %). 2. Une éducation aux déchets dans les écoles et les programmes de formation pour adultes (54,4 %). 3. La collecte des déchets organiques en porte-à-porte dans les quartiers densément peuplés (48,5 %). 4. Des campagnes de sensibilisation continues sur le tri correct des déchets (48,5 %). 5. La promotion du réemploi par l'intermédiaire de centres municipaux de réemploi (40,2 %).

2.3 Ce qui distingue chaque territoire

Belgique - Bruxelles et Wallonie (Connect Brussels). Il s'agit du seul territoire où la coordination entre les communes constitue en elle-même une priorité ayant recueilli des votes : les citoyens demandent explicitement aux 19 communes bruxelloises d'harmoniser leurs services, ainsi que la mise en place d'informations multilingues. L'engagement citoyen a été particulièrement fort, avec 97,3 % des répondants favorables à la pétition et aux actions proposées.

Belgique - Flandre (Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen). La Flandre est le territoire dont les priorités vont le plus loin au-delà de la mise en place du système. Ses citoyens ont voté en faveur de machines de consigne (75,4 %), soit le résultat individuel le plus élevé de l'ensemble du consortium, ainsi que pour un renforcement des contrôles contre les dépôts sauvages (55,7 %) et pour un

système de tarification en fonction de la quantité de déchets produits (54,1 %). L'exercice mené en Flandre a uniquement recensé les recommandations ayant fait l'objet d'un vote. Il ne figure donc pas dans le tableau des obstacles rapportés ci-dessus.

Grèce (Cohesion Network 2gether). La Grèce est le seul territoire où les instruments économiques occupent une place aussi importante, avec la tarification en fonction de la quantité de déchets produits et les incitations fiscales figurant parmi les quatre premières priorités. Elle enregistre également le déficit de confiance le plus marqué : plusieurs répondants doutent que les matériaux qu'ils trient soient effectivement recyclés, un obstacle que le rapport national considère comme significatif en tant que tel.

Italie (CRHACK LAB Foligno 4D). L'Italie est le territoire où l'accès à une information compréhensible constitue explicitement la première priorité. Les deux recommandations les mieux classées concernent toutes deux la manière dont l'information est communiquée : langage clair, guides visuels, informations disponibles dans plusieurs langues et formats faciles à lire. Les propositions fondées sur des incitations ont également reçu un soutien, mais se classent derrière l'information, l'éducation, la participation et l'aide pratique.

Kosovo (The Balkan Forum). Au Kosovo, 56,9 % des répondants se sont déclarés favorables au tri des déchets à la source au niveau national, soit le niveau de soutien le plus élevé enregistré pour une recommandation dans ce territoire. L'agenda est ici davantage fondamental qu'incrémental, puisqu'il vise à mettre en place le système plutôt qu'à l'améliorer. L'équité territoriale constitue également un enjeu de premier ordre, l'extension de la collecte aux zones rurales arrivant en troisième position.

Espagne (Asociación La Bien Paga). L'Espagne enregistre le soutien le plus élevé de tous les territoires disposant de données complètes issues de l'enquête, avec 61,8 %, et est le seul territoire à placer l'apprentissage des adultes au même niveau que l'éducation scolaire. Elle est également l'un des deux territoires à identifier les supermarchés comme partenaires, avec 35,3 % des répondants favorables à une coopération avec les distributeurs afin de réduire les emballages non recyclables.

3. Recommandations transnationales

Les dix recommandations ci-dessous ont été élaborées en comparant les six séries de résultats nationaux. Une priorité n'a été retenue que lorsqu'au moins trois territoires ont fourni des éléments à l'appui de celle-ci. Chaque recommandation est introduite par un pictogramme, puis explique ce qu'elle signifie et ce qui est demandé, les éléments probants qui la soutiennent, ainsi que les mesures permettant de la mettre en œuvre.

Les recommandations sont regroupées par thème. Les recommandations 1 à 4 concernent les règles et les services, les recommandations 5 et 6 concernent l'éducation et la communication, les recommandations 7 à 9 concernent la gouvernance, et la recommandation 10 concerne la prévention et le réemploi. Les numéros identifient chaque recommandation ; ils ne constituent pas un classement. Aucune recommandation n'est plus importante ou plus urgente qu'une autre, et chaque territoire devrait définir son propre ordre de mise en œuvre en fonction de sa situation de départ et de ses compétences. Les recommandations s'adressent en premier lieu aux autorités municipales et régionales, et aux autorités nationales et européennes lorsque l'harmonisation ou un financement est nécessaire.



Recommandation 1. Rendre les règles de tri simples, visuelles et cohérentes

Ce que nous demandons. Nous demandons aux autorités de rendre évident le lieu où chaque déchet doit être déposé. Les règles de tri devraient être publiées sur une seule page, dans un langage clair, illustrées par des pictogrammes et être identiques dans les communes voisines.

Éléments probants. Des règles peu claires figurent parmi les trois principaux obstacles dans chaque territoire où elles ont été recensées : 55 % en Espagne, 32,0 % en Italie, 25,0 % à Bruxelles et en Wallonie et 21,7 % en Grèce, et elles sont largement signalées au Kosovo. La première priorité de l'Italie est l'élaboration de règles de tri sur une seule page, rédigées dans un langage clair et accompagnées de guides visuels simples (43,4 %) ; la quatrième priorité à Bruxelles et en Wallonie est une communication multilingue (31,4 %).

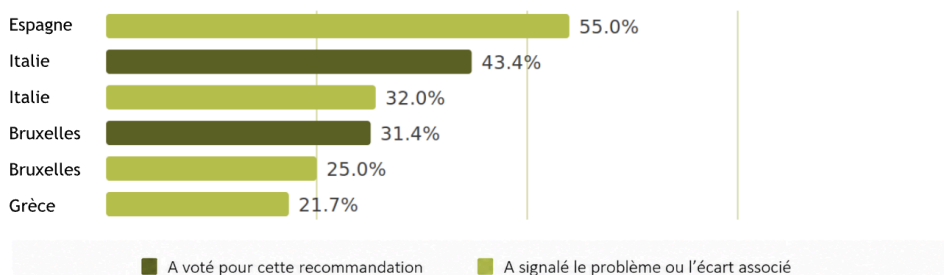


Figure 1. Éléments probants en faveur de la recommandation 1, par pays.

Les barres indiquent le pourcentage de répondants ; l'échelle va de 0 % à 100 %. Kosovo : règles peu claires largement signalées ; aucun pourcentage enregistré.

Actions. Publier un guide de tri d'une seule page par commune, rédigé dans un langage clair. Utiliser un ensemble cohérent de pictogrammes sur les poubelles, les guides, les sites web et les applications mobiles. Fournir systématiquement des versions faciles à lire et multilingues. Distribuer le guide par courrier postal ainsi qu'en ligne, afin qu'il puisse atteindre les ménages qui n'ont pas accès au numérique.



Recommandation 2. Combler le déficit d'infrastructures de collecte

Ce que nous demandons. Nous demandons aux autorités de mettre à disposition suffisamment de conteneurs, à une distance suffisamment proche des habitations et vidés suffisamment régulièrement. Lorsque des infrastructures fixes ne peuvent pas être installées, des points de collecte mobiles devraient les remplacer.

Éléments probants. Les services municipaux insuffisants constituent l'obstacle le plus cité en Grèce (44,3 %), à Bruxelles et en Wallonie (38,2 %) et en Italie (33,7 %), et sont également largement signalés au Kosovo. L'augmentation du nombre de conteneurs de recyclage et de points de collecte publics constitue l'amélioration la plus demandée à Bruxelles et en Wallonie (48,2 %) et la deuxième amélioration la plus demandée en Italie (41,1 %) ; les stations de recyclage de quartier arrivent en deuxième position au Kosovo (50,5 %).

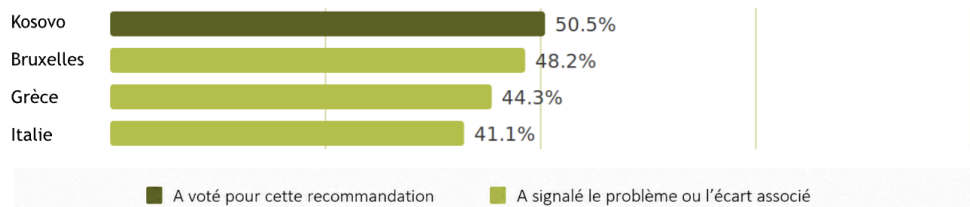


Figure 2. Éléments probants en faveur de la recommandation 2, par pays.

Les barres indiquent le pourcentage de répondeurs ; l'échelle va de 0 % à 100 %. La valeur pour le Kosovo correspond à une recommandation ayant fait l'objet d'un vote en faveur de stations de recyclage de quartier.

Actions. Augmenter la densité des points de collecte, en donnant la priorité aux zones à forte densité de population. Mettre en place des points de collecte mobiles et locaux lorsque les infrastructures fixes ne sont pas réalisables. Remédier au débordement des conteneurs, notamment grâce à des capteurs de niveau de remplissage, comme proposé en Grèce. Corriger les défauts de conception qui permettent à la pluie de contaminer le papier collecté.



Recommandation 3. Étendre les filières de collecte spécialisées

Ce que nous demandons. Nous demandons aux autorités d'organiser la collecte séparée des matériaux que les ménages ne peuvent pas déposer dans les conteneurs ordinaires : déchets organiques, déchets électroniques, encombrants, textiles, huiles de cuisson, piles et déchets ménagers dangereux.

Éléments probants. Les déchets électroniques sont considérés comme insuffisamment pris en charge en Espagne (51,5 %), en Italie (38,3 %), à Bruxelles et en Wallonie (29,1 %), ainsi qu'au Kosovo. Les services de collecte des encombrants figurent parmi les principales demandes à Bruxelles et en Wallonie (37,3 %) et en Italie (36,0 %). Les déchets organiques apparaissent dans quatre des cinq listes de recommandations ayant fait l'objet d'un vote : collecte obligatoire en Grèce (34,5 %), collecte en porte-à-porte en Espagne (48,5 %), système des sacs orange à Bruxelles et en Wallonie (30,9 %) et compostage au Kosovo (37,7 %). La principale recommandation en Espagne concerne les textiles, les huiles de cuisson et les piles (61,8 %) ; l'Italie signale l'absence de conteneurs pratiques pour la collecte des huiles de cuisson usagées. La Flandre enregistre le résultat individuel le plus élevé de l'ensemble du consortium : 75,4 % ont voté en faveur de machines de consigne pour les bouteilles en plastique et les canettes.

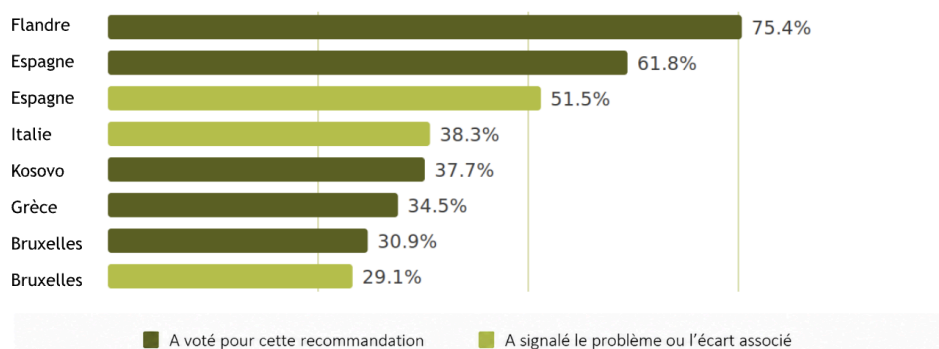


Figure 3. Éléments probants en faveur de la recommandation 3, par pays.

Les barres indiquent le pourcentage de répondeurs ; l'échelle va de 0 % à 100 %.

Actions. Établir un ensemble commun minimal de filières de collecte séparée dans les territoires du consortium : déchets organiques, déchets électroniques, encombrants, textiles, huiles de cuisson, piles et déchets ménagers dangereux. Mettre à disposition des conteneurs dédiés accompagnés d'actions de promotion, car les données recueillies en Espagne indiquent que les conteneurs seuls ne suffisent pas. Développer des dispositifs de reprise avec les distributeurs : machines de consigne pour les bouteilles et les canettes, arrivées en première position en Flandre (75,4 %) et proposées en Grèce, ainsi qu'une coopération avec les supermarchés pour réduire les emballages non recyclables, soutenue en Espagne (35,3 %) et arrivée en quatrième position en Flandre (47,5 %).



Recommandation 4. Adapter les services aux types de logements et au territoire

Ce que nous demandons. Nous demandons aux autorités de concevoir les services en fonction des modes de vie réels des habitants. Les petits logements nécessitent des équipements compacts ; les zones rurales ont besoin d'une couverture garantie ; les habitants qui n'ont pas de voiture doivent disposer de points de collecte accessibles à pied.

Éléments probants. Le manque d'espace ou d'équipements à domicile constitue un obstacle majeur à Bruxelles et en Wallonie (29,5 %), en Italie (29,1 %), en Espagne (29 %) et en Grèce (20,2 %), et est également largement signalé au Kosovo. Le rapport de Bruxelles établit un lien entre cet obstacle et la forte densité des logements urbains. Au Kosovo, l'extension de la collecte aux zones rurales arrive en troisième position (41,2 %) ; l'Italie signale une réduction des services de collecte en porte-à-porte dans les zones rurales ; l'Espagne identifie la distance et la dépendance à la voiture comme des obstacles.

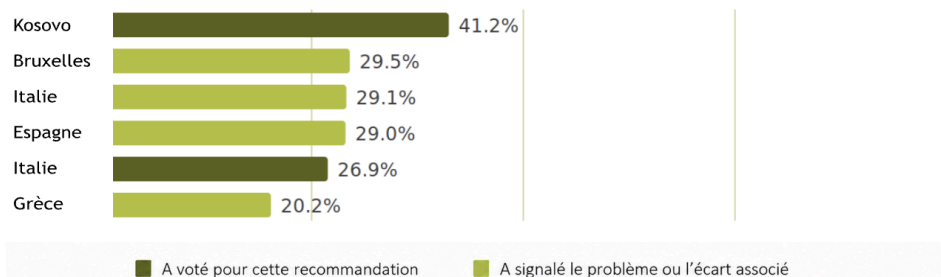


Figure 4. Éléments probants en faveur de la recommandation 4, par pays.

Les barres indiquent le pourcentage de répondants ; l'échelle va de 0 % à 100 %. Kosovo : manque d'espace signalé ; la valeur indiquée correspond au vote sur l'extension de la couverture aux zones rurales.

Actions. Distribuer des équipements pratiques pour les ménages, tels que des petits bacs de cuisine et des ensembles de poubelles compacts, comme cela a été plébiscité en Italie (26,9 %). Définir des normes minimales de service pour les zones rurales et périphériques. Évaluer l'accessibilité des points de collecte pour les habitants sans voiture avant de déterminer leur emplacement.



Recommandation 5. Intégrer l'éducation environnementale dans les écoles et la formation des adultes

Ce que nous demandons. Nous demandons aux autorités d'intégrer durablement la question des déchets dans les programmes d'enseignement scolaire et dans la formation des adultes, en abordant la prévention et le réemploi, et pas uniquement le tri.

Éléments probants. L'éducation environnementale constitue la première priorité en Grèce (45,8 %), la deuxième en Espagne (54,4 %) et la quatrième au Kosovo (38,2 %). Le rapport italien appelle également à renforcer l'éducation environnementale, même si celle-ci ne figure pas parmi les cinq premières recommandations ayant fait l'objet d'un vote dans ce territoire. Le manque de sensibilisation à la prévention et au réemploi constitue un problème local majeur en Italie (45,7 %) et en Espagne (58,8 %).

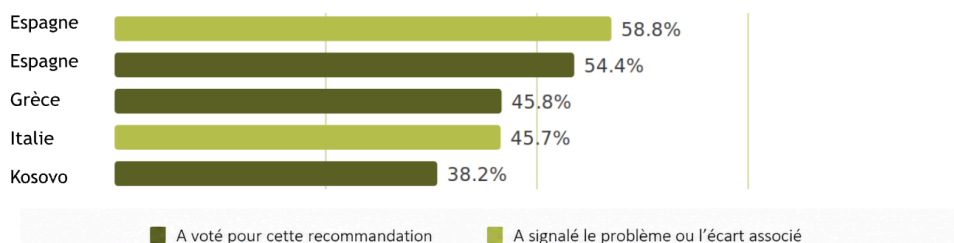


Figure 5. Éléments probants en faveur de la recommandation 5, par pays.
Les barres indiquent le pourcentage de répondants ; l'échelle va de 0 % à 100 %.

Actions. Intégrer durablement la gestion des déchets dans les programmes scolaires plutôt que de la traiter à travers des projets ponctuels. Étendre cette offre aux programmes de formation pour adultes, comme cela est proposé en Espagne. Aborder la prévention, le réemploi et l'élimination des déchets spéciaux, et pas uniquement le tri. Fournir des supports pédagogiques que les communes et les écoles peuvent utiliser sans avoir à développer de nouveaux contenus.



Recommandation 6. Remplacer les campagnes ponctuelles par une communication continue et multicanale

Ce que nous demandons. Nous demandons aux autorités de remplacer les campagnes ponctuelles par un plan de communication continu utilisant conjointement des canaux numériques et non numériques, et permettant d'atteindre les groupes que les campagnes actuelles ne touchent pas.

Éléments probants. Les campagnes d'information et de sensibilisation constituent le service le plus souvent considéré comme insuffisant en Italie (42,3 %) et en Espagne (58,8 %), et la quatrième amélioration la plus demandée à Bruxelles et en Wallonie (34,5 %) ; le Kosovo considère les campagnes actuelles comme insuffisantes. En Espagne, des campagnes de sensibilisation continues figurent également parmi les cinq recommandations ayant obtenu le plus de votes (48,5 %). L'Italie demande spécifiquement des informations hors ligne pour les personnes âgées ; le Kosovo préconise le recours à des influenceurs locaux et aux réseaux sociaux ; Bruxelles et la Wallonie demandent à la fois des canaux numériques et des canaux fondés sur l'action communautaire.

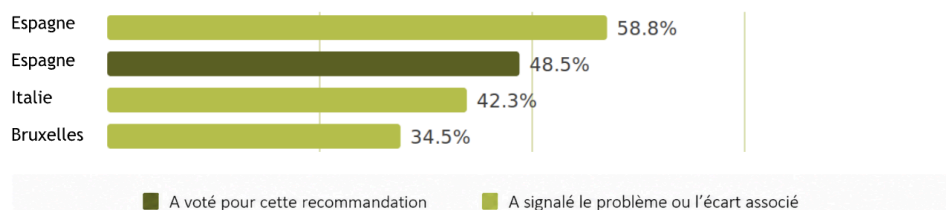


Figure 6. Éléments probants en faveur de la recommandation 6, par pays. Les barres indiquent le pourcentage de répondants ; l'échelle va de 0 % à 100 %. Kosovo : campagnes considérées comme insuffisantes ; aucun pourcentage enregistré.

Actions. Adopter un plan de communication annuel avec un calendrier fixe plutôt que des campagnes isolées. Combiner systématiquement les canaux numériques et non numériques. S'adresser à des publics spécifiques, notamment les personnes âgées, les nouveaux arrivants et les ménages ayant un accès limité au numérique. Mesurer la portée des actions et les ajuster, afin que les campagnes soient évaluées en fonction de leurs résultats plutôt que de leur seule mise en œuvre.



Recommandation 7. Donner aux citoyens un rôle permanent dans les décisions

Ce que nous demandons. Nous demandons aux autorités d'impliquer les habitants dans la conception du service, à travers des ateliers de co-conception, des ambassadeurs communautaires et des outils simples de signalement, et de rendre compte des changements apportés à la suite de cette participation.

Éléments probants. La participation citoyenne est considérée comme très importante dans les cinq territoires ayant présenté les résultats de leur enquête. À Bruxelles et en Wallonie, 97,3 % des répondants ont soutenu la pétition. L'Italie a voté en faveur de la co-conception participative des règles de tri (34,3 %) et de la mise en place d'ambassadeurs communautaires du recyclage (34,9 %). En Espagne, 48,5 % des répondants ont demandé des campagnes de sensibilisation plus larges afin d'encourager la participation du public. La Grèce demande des applications municipales permettant de signaler les problèmes ainsi qu'une reconnaissance publique des immeubles les plus performants. Le Kosovo indique que les citoyens souhaitent être associés à la prise de décision.

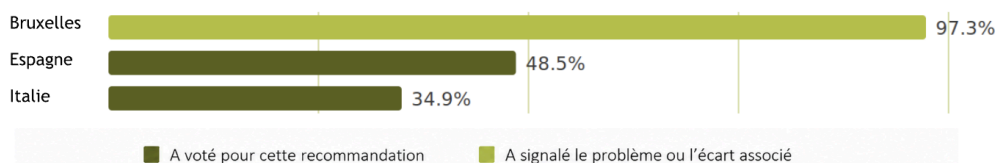


Figure 7. Éléments probants en faveur de la recommandation 7, par pays. Les barres indiquent le pourcentage de répondants ; l'échelle va de 0 % à 100 %. La Grèce et le Kosovo considèrent la participation comme une priorité ; aucun pourcentage enregistré.

Actions. Co-concevoir les règles locales de tri avec les habitants à travers des ateliers participatifs. Mettre en place des ambassadeurs communautaires du recyclage en tant que rôle reconnu et bénéficiant d'un soutien. Fournir des outils simples de signalement permettant aux habitants de signaler les conteneurs débordants et les dépôts sauvages. Rendre compte publiquement de la manière dont les contributions des citoyens ont influencé les décisions, car une participation sans effets visibles réduit la volonté de participer à nouveau.



Recommandation 8. Harmoniser les règles au-delà des frontières administratives

Ce que nous demandons. Nous demandons aux autorités d'harmoniser les catégories de tri, les couleurs des conteneurs et la terminologie au-delà des frontières administratives, afin que les règles ne changent pas lorsque les habitants se déplacent d'une commune à l'autre.

Éléments probants. La deuxième priorité à Bruxelles et en Wallonie est la coordination entre les 19 communes bruxelloises (35,5 %). Les répondants italiens signalent une confusion due aux différences entre les systèmes de tri d'une commune à l'autre. La principale recommandation au Kosovo est le tri à la source au niveau national (56,9 %). Les répondants grecs proposent des infographies nationales standardisées.

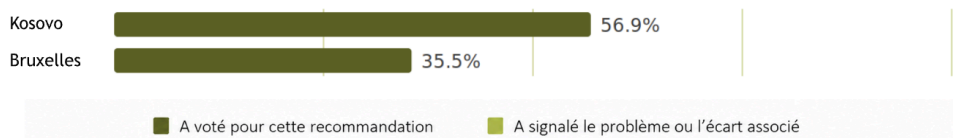


Figure 8. Éléments probants en faveur de la recommandation 8, par pays. Les barres indiquent le pourcentage de répondants ; l'échelle va de 0 % à 100 %. L'Italie et la Grèce signalent le même besoin ; aucun pourcentage enregistré.

Actions. Harmoniser les catégories de tri, les couleurs des conteneurs et la terminologie aux niveaux régional ou national. Adopter une norme nationale en matière d'infographies que les communes appliquent localement. Lorsque les compétences sont partagées, mettre en place un mécanisme permanent de coordination plutôt que de s'appuyer sur une coopération ponctuelle.



Recommandation 9. Combiner les incitations, les contrôles et la responsabilité publique

Ce que nous demandons. Nous demandons aux autorités de récompenser les ménages qui trient correctement, de réagir rapidement aux dépôts sauvages et de publier ce qu'il advient des matériaux collectés, afin que les citoyens puissent vérifier que leurs efforts ont un effet.

Éléments probants. La Grèce vote en faveur d'un système de tarification en fonction de la quantité de déchets produits (37,4 %) et d'incitations fiscales pour le compostage à domicile (32,5 %) ; le Kosovo en faveur d'incitations financières au recyclage (37,7 %), à égalité en cinquième position ; la Flandre en faveur de contrôles plus stricts et d'amendes pour les dépôts sauvages (55,7 %) ainsi que d'un système de tarification en fonction de la quantité de déchets produits (54,1 %). Les dépôts sauvages constituent une préoccupation majeure en Italie (42,3 %), en Grèce (31,0 %) et à Bruxelles (25,9 %), où la première priorité est la mise en place d'équipes d'intervention rapide pour y remédier (37,7 %). Les répondants grecs expriment un doute persistant quant au fait que les matériaux triés sont effectivement recyclés.

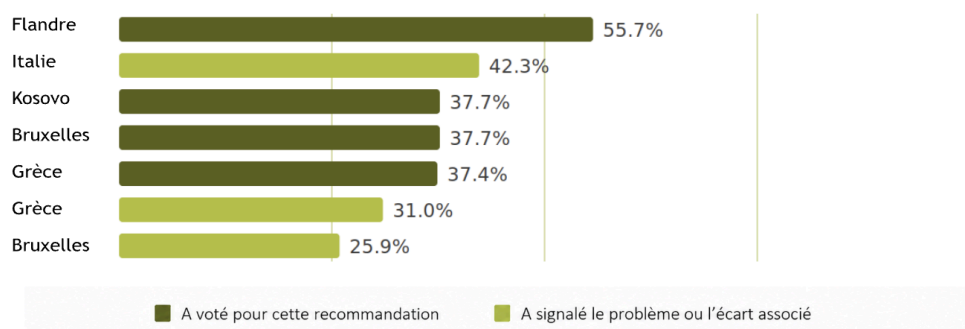


Figure 9. Éléments probants en faveur de la recommandation 9, par pays.
Les barres indiquent le pourcentage de répondants ; l'échelle va de 0 % à 100 %.

Actions. Introduire des instruments économiques qui récompensent les efforts de tri, en veillant à ce qu'ils ne pénalisent pas les ménages disposant de peu d'espace. Assurer une intervention rapide en cas de dépôts sauvages, parallèlement à des mesures de prévention. Publier la destination et le taux de recyclage des matériaux collectés, ainsi que des rapports sur les performances à l'échelle des quartiers. Ce type de transparence constitue une réponse directe au scepticisme constaté en Grèce et une condition préalable à l'acceptation des dispositifs d'incitation ailleurs.



Recommandation 10. Promouvoir le réemploi et la prévention des déchets

Ce que nous demandons. Nous demandons aux autorités d'aider les habitants à conserver les produits en usage plutôt que de les jeter, en soutenant les structures de réparation et de réemploi et en donnant à la prévention une place aussi visible dans la communication publique que celle déjà accordée au tri.

Éléments probants. Les centres municipaux de réemploi figurent parmi les cinq premières recommandations dans deux territoires : en Espagne, avec 40,2 %, et en Flandre, avec 32,8 %. Le manque de sensibilisation au réemploi et à la prévention des déchets est identifié comme un problème local majeur en Espagne (58,8 %) et en Italie (45,7 %), tandis qu'à Bruxelles et en Wallonie, 19,5 % des répondants signalent un manque de sensibilisation au réemploi et à l'élimination des déchets spéciaux. Le rapport grec identifie une lacune en matière de connaissances concernant le réemploi des produits, sans toutefois fournir de pourcentage. Le réemploi constitue donc le seul thème soutenu dans l'ensemble du consortium qui n'est couvert par aucune autre recommandation.

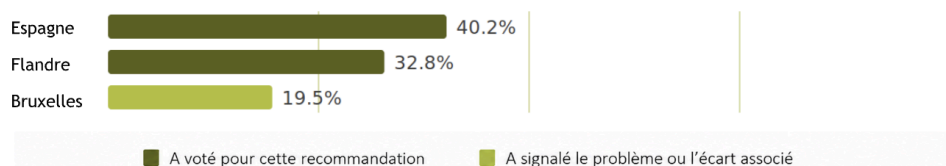


Figure 10. Éléments probants en faveur de la recommandation 10, par pays. Les barres indiquent le pourcentage de répondants ; l'échelle va de 0 % à 100 %. La Grèce signale une lacune en matière de connaissances sur le réemploi ; aucun pourcentage enregistré.

Actions. Établir ou soutenir des centres municipaux de réemploi, comme cela a été plébiscité en Espagne et en Flandre, et leur donner une place permanente dans le service de gestion des déchets plutôt que de les considérer comme des projets pilotes. Soutenir les initiatives de réparation, telles que les repair cafés et les bibliothèques d'outils. Intégrer explicitement la prévention et le réemploi dans les mesures d'éducation et de communication prévues aux recommandations 5 et 6, car le manque de sensibilisation signalé dans quatre territoires constitue l'obstacle le plus souvent identifié. Travailler avec les distributeurs pour réduire les emballages à la source, comme cela est soutenu en Espagne (35,3 %) et a fait l'objet d'un vote en Flandre (47,5 %).

4. Remarques conclusives

Dans le cadre du projet ECO CHAMPIONS, six organisations partenaires ont mené cet exercice de manière indépendante, dans six territoires répartis sur cinq pays qui diffèrent par leur cadre réglementaire, leurs infrastructures et leur capacité administrative. Le degré de convergence entre leurs résultats constitue le résultat le plus significatif de ce travail.

La volonté n'est pas le facteur limitant. Dans quatre des cinq territoires où cette donnée a été mesurée, une nette majorité des répondants trient déjà leurs déchets ménagers souvent ou toujours : 77,7 % à Bruxelles et en Wallonie, 76,6 % en Italie, 56,6 % en Grèce et une habitude bien établie en Espagne. Lorsque le tri est moins répandu, comme au Kosovo, le rapport national l'attribue à un manque d'infrastructures et à des consignes peu claires plutôt qu'à de l'indifférence. Partout où la question a été posée, les citoyens identifient la contrainte comme étant liée au service plutôt qu'à eux-mêmes.

Les territoires se trouvent à des stades différents, mais évoluent dans la même direction. Le Kosovo met en place les fondations, et ses priorités concernent l'instauration du tri à la source au niveau national et une couverture territoriale de base. Bruxelles et la Wallonie, l'Italie et l'Espagne perfectionnent des systèmes qui fonctionnent déjà, et leurs priorités concernent la coordination, l'accessibilité de l'information et les filières spécialisées. La Grèce combine un déficit d'infrastructures avec un déficit de confiance. La Flandre, dont les priorités ayant fait l'objet d'un vote portent désormais sur les incitations, les contrôles et le réemploi, est plus avancée sur cette même voie. Les recommandations diffèrent donc dans leur séquence plutôt que dans leur substance.

Trois demandes reviennent dans l'ensemble du consortium. Les citoyens demandent **des règles claires et cohérentes ; des services de collecte adaptés à leur mode de vie réel ; ainsi qu'une éducation et une communication continues plutôt que occasionnelles**. Aucune de ces mesures n'est technologiquement complexe, et toutes trois relèvent dans une large mesure de la compétence des autorités locales. Leur coût est modeste au regard du changement de comportement qu'elles permettraient de soutenir.

Les citoyens demandent un rôle, et pas seulement un service. Les niveaux de participation ont été élevés dans l'ensemble du consortium et, à Bruxelles et en Wallonie, 97,3 % des répondants ont soutenu la pétition. Les citoyens italiens ont voté en faveur de la co-conception des règles locales de tri et de la mise en place d'ambassadeurs communautaires du recyclage. Les répondants kosovars ont indiqué qu'ils souhaitaient être associés à la prise de décision. Les citoyens ne se considèrent pas comme de simples utilisateurs passifs d'un service : ils demandent à participer à sa conception et sont prêts à agir lorsque les institutions mettent en place les conditions nécessaires pour le faire.

Comment interpréter ces résultats. Les chiffres indiquent des priorités et une orientation, et non des niveaux d'ampleur précis. La solidité de la conclusion réside dans la convergence entre six exercices indépendants, et non dans la précision d'un pourcentage pris isolément.

Prochaines étapes. Chaque partenaire présentera ce rapport aux autorités municipales et nationales compétentes sur son territoire. Les recommandations transnationales de la section 3 sont destinées à servir de base au dialogue avec ces autorités et de référence pour évaluer les progrès futurs.